

## **Politique de bénévolat**

### **Politiques et règlements:**

L'esprit de communauté et la participation de tous les membres du CAC, nageurs et parents, sont essentiels pour permettre d'avoir le meilleur environnement pour nos nageurs. Inclus dans les frais du CAC, un montant de 200\$ est demandé pour le bénévolat. Ce montant est remboursable à la fin de la saison si les obligations expliquées dans Le Programme de Participation des Familles (PPF) sont acquittées et si votre enfant quitte le CAC. Si votre enfant demeure avec le CAC pour la saison suivante, aucuns frais de bénévolat ne sera chargés au début de la prochaine saison et vous aurez à faire le nombre de points incitatifs requis pour la nouvelle saison afin d'éviter d'avoir à payer à nouveau un montant lors de la saison suivante. Ce document explique en détail la liste des activités essentielles pour le CAC, telles que :

- Différentes positions d'officiels aux compétitions. Le Club de natation se voit dans l'obligation, selon la FNQ, de fournir des bénévoles à toutes les compétions inscrites à son calendrier. Le nombre de bénévoles est déterminé par le nombre de nageurs qui participent à la compétition.
- Faire partie du conseil d'administration et des sous-comités du Club : ces positions sont essentielles pour que le Club puisse subvenir aux besoins de ses membres.
- Participation à l'AGA.

Notre but est d'avoir la participation de toutes les familles et de rembourser tout le monde.